

## 2 janvier 1882 – Achat d'une parcelle de terrain à Charles Gounelle

La Corniche est à la fin du 19<sup>e</sup> siècle un endroit très prisé par la riche société marseillaise. La colline surplombant le site prévu pour le marégraphe est occupée par la villa Vague-à-la-mer (qui deviendra plus tard la villa Valmer). Édifiée sur les anciens terrains de chasse du comte de Villachaise, cette belle bâtisse est la résidence secondaire de Charles Gounelle (1808-1897), fabricant d'huiles et de savons, propriétaire de deux usines au n°437 boulevard National et au n°144 avenue d'Arenc, possesseur de chevaux de course et figure incontournable de tous les hippodromes locaux.

Le patronyme de cet industriel apparaît dans quelques descriptions du marégraphe. En 1890, le *Bulletin de la société de géographie de Marseille* observe par exemple que, “sur le chemin de la Corniche, à une centaine de mètres du pont de la Fausse Monnaie, en face de la villa Gounelle, s'élève un petit édifice, revêtu de ciment, portant sur sa façade l'inscription : marégraphe”. A peu près à la même époque, une photographie est ainsi décrite : “la vue est prise de la propriété même du photographe, située en un point élevé du bord de la mer. On aperçoit à gauche l'anse Calvo, et plus loin l'entrée de l'anse de la Fausse Monnaie ; à droite l'entrée de la propriété de Monsieur Gounelle” (N.B. une gravure issue de cette photographie a été publiée sur le compte Instagram de notre association, le 25 février 2022).

Le projet de construction du marégraphe de novembre 1880, qui ne comprend pas encore de maison de gardien, prévoit déjà l'acquisition d'une partie de parcelle de terrain appartenant à Charles Gounelle. Le 3 mai 1881, celui-ci accepte de vendre au prix de 12 francs le mètre carré, en précisant que son offre est valable jusqu'au 30 juin 1881.

Puis, on décide d'édifier, à côté du bâtiment technique du marégraphe, une maison d'habitation où logera un gardien. Le détail estimatif du projet de construction, modifié en octobre 1881, précise que “la surface des terrains à acquérir pour l'assiette des ouvrages sera augmentée de celle qui sera occupée par le logement du gardien”. Bien que le délai d'expiration de l'offre Gounelle soit dépassé, ce détail estimatif est calculé sur la base des propositions initiales de l'industriel.

*Le marégraphe (disque bleu) et la villa Valmer (disque rouge)  
sur une photographie aérienne de 1964.*



Mais le 14 décembre 1881, Gounelle écrit à l'ingénieur en chef du Service maritime : “par ma lettre du 3 mai dernier, je consentais sur votre demande à mettre à

la disposition de l'administration (...) une partie du terrain que je possède au chemin de la Corniche, au prix de 12 francs le mètre carré. Je donnais comme terme de mon engagement la date du 30 juin dernier. Le délai étant expiré, je viens vous prévenir que dans le cas où votre administration serait toujours dans l'intention d'établir un marégraphe sur cette partie de terrain (...), je ne pourrai plus la céder en dessous de 20 francs le mètre. Je reste engagé jusqu'à fin janvier 1882".

Cette âpreté au gain correspond parfaitement au portrait type que Louis Pierrein, dans son livre "Industries traditionnelles du port de Marseille", publié en 1975 par l'Institut historique de Provence, dresse des patrons huiliers marseillais, décrits comme étant très spéculateurs, "amateurs de petits profits complémentaires (...) recherchant le gain rapide, l'engagement à court terme".

Finalement, l'acte de vente daté du 2 janvier 1882 est rédigé au prix négocié de 15 francs le mètre carré. Charles Gounelle, propriétaire demeurant au n°102 rue Sylvabelle, vend à l'État un terrain d'environ 252 mètres carré qui lui avait été cédé par Louis Boët suivant l'acte du 1<sup>er</sup> décembre 1854 rédigé par le notaire Fortuné Raynonard. "Cette vente est faite à la charge de l'État de payer au vendeur (...) la somme de 3 777 francs et 15 centimes, sans intérêt". Après cela, "Monsieur Gounelle possède encore un hors-ligne de chaque côté des constructions du Marégraphe". Le 27 avril 1882, le bien qui vient d'être acquis par l'État est immatriculé sous le n°40 aux sommiers des Domaines.

A.C.



*Le marégraphe vu depuis le parc de la villa Valmer.*